

## Conditions de travail : comment agir à partir de notre réalité syndicale

Notre travail militant quotidien montre que la dégradation des conditions de travail et la question de la santé au travail sont une réalité à prendre en charge syndicalement. Cette prise en charge s'inscrit donc dans une histoire récente dans laquelle l'Union syndicale Solidaires et SUD Éducation ont pris toute leur place.

Nos stages de formation permettent à notre équipe militante de s'approprier des pratiques et outils pour la défense et l'amélioration des conditions de travail. Les questions de conditions de travail, de rapport au travail et de santé au travail doivent être mises au centre des débats par nos actions et revendications. Dans un contexte défavorable au progrès social, cela doit permettre à notre syndicat d'établir un rapport de force face à l'employeur.

Sur le terrain, nous constatons deux écueils : un refus fréquent de la part des employeurs à appliquer les textes de loi favorables aux personnels. Et surtout, les récentes réformes législatives tant dans le public que le privé ont tendance à réduire les protections envers les salarié-es. Cependant les personnels formés ont pris conscience de leurs droits et se sont emparés de nos moyens d'actions. L'employeur ne peut plus balayer d'un revers de main un certain nombre de leurs demandes mais persiste à tout mettre en œuvre pour éviter de se conformer à ses obligations.

Dans le champ des risques professionnels, qu'ils soient matériels, environnementaux ou organisationnels (psychosociaux en novlangue managériale), l'employeur tente de se délier de sa responsabilité à divers degrés : la prévention des risques organisationnels, liés au radon, aux pesticides ou à l'amiante en sont de bonnes illustrations. Il demeure compliqué de contraindre l'employeur à assumer sa responsabilité et son obligation de résultat. Cet obstacle est renforcé par nos difficultés à coordonner et mutualiser nos actions et mener des campagnes massives impliquant les personnels et les usager-e-s.

**Pour améliorer nos conditions de travail SUD Éducation Champagne-Ardenne s'engage à :**

- relancer la campagne de **visites médicales** pour dénoncer la carence de moyens dans les services de médecine de prévention et favoriser le recrutement de médecins de prévention dans notre région
- recruter des **infirmières scolaires** pour garantir un suivi médical des élèves de qualité
- provoquer une multiplication des luttes locales coordonnées sur les **risques organisationnels** : pointer la responsabilité de l'employeur, outiller les personnels, briser le huis-clos en faisant savoir, user de déclarations communes, de communiqués. Contrainsons l'employeur à modifier l'organisation du travail par tous les moyens : enquête-action, droit de retrait et protection fonctionnelle, danger grave et imminent, **Registre Santé et Sécurité au Travail**, action **juridique**, et bien sûr la **grève**.
- imposer la prise en charge réelle des **risques environnementaux** par l'employeur : obligeons-le à procéder aux mesures et à en informer les personnels et les usager-es. Contrainsons l'employeur et les collectivités locales à procéder aux **évacuations** et aux **travaux** qui s'imposent, exigeons la production de fiches d'exposition aux risques professionnels et revendiquons la reconnaissance en

maladie professionnelle des atteintes à la santé constatées ainsi que la mise en place et un réel suivi des risques de santé et de sécurité au travail.

- consolider les **droits** des travailleurs et des travailleuses et en conquérir de nouveaux en se donnant tous les moyens d'y parvenir, y compris par l'action juridique. Pensés dans un cadre collectif, le contentieux ou la menace de contentieux sont des outils pour contraindre l'employeur à respecter ses obligations et appliquer le droit.
- revendiquer la transformation des Commissions d'hygiène et sécurité dans les EPLE (Établissement Public Local d'Enseignement) en véritables **CHSCT** (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail) et la création de CHSCT de circonscriptions dans le 1er degré et dans les services de 50 agent-es
- revendiquer le maintien des **CHSCT** au lieu de leur disparition programmée par la réforme de la fonction publique Plan d'Action publique 2022
- revendiquer la fin de l'administration "juge et partie" qui décide elle-même si elle accorde le bénéfice de l'accident de service ou de la maladie professionnelle
- revendiquer la **titularisation** immédiate et sans condition des précaires
- revendiquer la **création** de tous les **postes** à hauteur des besoins
- revendiquer la **diminution des effectifs** par classe
- revendiquer une **formation** initiale, continue, qualitative et adaptée pour tous les personnels sur temps de service
- revendiquer un **RASED** (Réseau d'Aide Spécialisé aux Élèves en Difficulté) complet par groupe scolaire et un-e enseignant-e supplémentaire pour cinq classes dans le 1er degré